



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 71566

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la possible instauration de l'obligation pour les administrations perceptrices de justifier les créances qu'elles estiment dues. Alors que le Gouvernement s'est engagé dans une volonté de simplifier le millefeuille administratif français, l'administration fiscale ne doit pas être épargnée. En effet, les Français doivent faire face à de plus en plus de taxes que ce soit dans le cadre privé ou dans le cadre de leur entreprise. Bien souvent il est difficile de savoir quels sont les impôts et taxes réellement dus. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre afin d'obliger l'administration fiscale à mieux informer les contribuables et à justifier les créances qu'elle estime dues.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71566

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10639

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)